

Nous conseillons aux émigrants de se rendre directement à Montréal et en arrivant en cette ville d'aller trouver le secrétaire de la Société de colonisation française, M. A. Bodard, 19, rue St-Jacques, qui leur donnera gratuitement tous les renseignements.

**Monnaie du Canada.** — Les immigrants feront bien, avant de partir de France, de changer leur argent contre des traites ou des lettres de crédit payables en Canada, ou des mandats sur la poste délivrés par les bureaux français. L'unité de monnaie en Canada est la piastre ou dollar dont la valeur est de cinq francs (elle vaut un peu plus, généralement 5 frs 15); la piastre est divisée en cent parties appelées cents ou sous.

**Les capitalistes** trouveront à placer avantageusement leurs capitaux en Canada en toute sécurité; le taux de l'intérêt sur première hypothèque est de 6 %; le gouvernement, dans ses caisses d'épargne, donne 4 % aux déposants.

**La naturalisation** canadienne s'obtient après trois ans de séjour. Les étrangers jouissent de tous les droits des habitants du pays, mais ils n'ont droit de vote qu'au bout de trois ans.

**La pêche et la chasse** sont libres, les rivières sont poissonneuses et le pays giboyeux.

**A. BODARD,**

*Secrétaire général de la Société d'Immigration Française,*

BUREAUX, 19, RUE ST-JACQUES,

MONTREAL, CANADA.

